

26 août 1981

1356

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Participation de la Suisse à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, du 1^{er} au 14 septembre 1981

Département des affaires étrangères. Proposition du 17 août 1981 (annexe)

Département de l'économie publique. Co-rapport du 24 août 1981 (adhésion)

Département des finances. Co-rapport du 26 août 1981 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

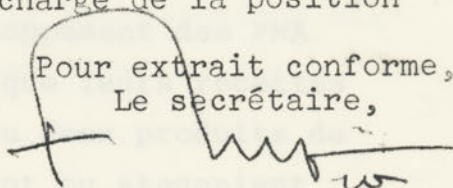
d é c i d e :

1. La Suisse participe à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui aura lieu à Paris du 1^{er} au 14 septembre 1981.
2. Les considérations contenues dans la proposition font office d'instructions à la délégation.
3. La délégation suisse est constituée de la manière suivante:
 - M. Marcel Heimo, ambassadeur, directeur de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DFAE), chef de la délégation (du 7 au 14 septembre);
 - M. Jean-François Giovannini, vice-directeur à la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DFAE), suppléant du chef de la délégation;
 - M. Jean-Pierre Maetzler, service du développement, OFAEE/DFEP;
 - Mme Jeanne Barras, Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire.
4. Le chef de la délégation est autorisé, en cas de besoin, à faire appel aux services de M. L. Guye de la DDA/DFAE et de MM. O. Knapp et R. Kunz de la délégation suisse près l'Organisation de coopération et de développement économiques à Paris.
5. Les membres de la délégation venant de la Suisse reçoivent une indemnité journalière de fr. 130.--. Un supplément de fr. 15.-- par jour peut être accordé au chef de la délégation ou, en son absence, à son suppléant pour des dépenses établies en rapport avec sa fonction.
6. La part des frais du Comité préparatoire et de la Conférence elle-même afférente à la Suisse sera à la charge de la position 201.493.08 du budget du DFAE.

Extrait du procès-verbal:

- EDA 10 pour exécution avec les pouvoirs
- EFD 7 pour connaissance
- EVD 10 (GS 5, BAWI 5) "
- EFK 2 "
- FinDel 2 "

Pour extrait conforme,
Le secrétaire,






DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- 2 -

même. Cette évolution a durement frappé la population des PMA qui, dans une très forte proportion, n'arrive pas à couvrir ses besoins essentiels. t.818-39 BJ/ea 3003 Berne, le 17 août 1981

Cette situation préoccupante a incité la communauté internationale à adopter, lors de la cinquième session de la CNUCED qui s'est tenue à Manille en mai/juin

Distribuée

1979, une résolution par laquelle elle s'est engagée à entreprendre une action au niveau international

Au Conseil fédéral

à une échelle nettement supérieure à ce qui a été fait jusqu'alors, à savoir, la mise en place à la fois d'une participation de la Suisse à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, du 1er au 14 septembre 1981.

Une disposition de cette résolution invitait l'Assemblée générale des Nations Unies à convoquer

Historique de la Conférence

Les efforts entrepris jusqu'ici par la communauté internationale en vue de réduire le fossé qui sépare le groupe particulièrement désavantagé des 31 pays les moins avancés (PMA) (1) de celui des pays développés n'ont produit que peu de résultats. Encore plus inquiétant est le fait que les PMA ont aussi perdu du terrain par rapport aux autres pays en développement. En effet, la progression de leur produit intérieur brut a été inférieure à 1% par an durant les deux dernières décennies, alors qu'elle atteignait 2,9% dans l'ensemble des pays en développement. La situation s'est aggravée dans les années 70, les importations de produits alimentaires, de pétrole et de produits manufacturés nécessaires au développement des PMA ayant considérablement renchéri tandis que leurs recettes d'exportations, souvent réduites à un ou deux produits de base, n'augmentaient que très modestement ou stagnaient

(1) Voir annexe

- 2 -

même. Cette évolution a durement frappé la population des PMA qui, dans une très forte proportion, n'arrive même pas à couvrir ses besoins essentiels.

Cette situation préoccupante a incité la communauté internationale à adopter, lors de la cinquième session de la CNUCED qui s'est tenue à Manille en mai/juin 1979, une résolution par laquelle elle s'est engagée à entreprendre une action au niveau international et à une échelle nettement supérieure à ce qui a été fait jusqu'alors, à savoir, la mise en place à la fois d'un programme d'action immédiate pour la période 1979-81 et d'un nouveau programme substantiel d'action (NPSA) pour les années 80.

Une disposition de cette résolution invitait l'Assemblée générale des Nations Unies à convoquer une Conférence sur les pays les moins avancés, ce qu'elle décida en décembre 1979 lors de sa trente-quatrième session. A l'invitation du Gouvernement français, cette Conférence se tiendra à Paris, du 1er au 14 septembre 1981.

2. Ces réunions, auxquelles la Suisse se fit représenter par

Objet de la Conférence

L'objet principal de la Conférence est de mettre au point, d'adopter et d'appuyer un nouveau programme substantiel d'action en faveur des PMA.

Ce programme d'action, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie internationale pour la troisième décennie du développement, devrait permettre d'apporter des solutions aux problèmes structurels qui ont affecté les pays les moins avancés dans les années 70.

- 3 -

3.

Préparation de la Conférence

Le Groupe intergouvernemental de la CNUCED chargé de la question des pays les moins avancés fut désigné comme Comité préparatoire de la Conférence. Le Comité s'est réuni à trois reprises à Genève.

Conscients du fait que la responsabilité principale du processus de développement d'ensemble incombe aux PMA eux-mêmes et que ces derniers ont chacun leurs caractéristiques et leurs problèmes propres, le Comité invita chaque PMA à élaborer un programme national d'action pour les années 80.

Ces monographies nationales analysent les contraintes du pays concerné et formulent les stratégies et les politiques qu'il entend mettre en oeuvre pendant la décennie.

Par la suite, quatre réunions de consultations entre PMA et donateurs furent organisées entre avril et juin 1981. Au cours de ces réunions, les monographies furent examinées individuellement.

Ces réunions, auxquelles la Suisse se fit représenter par des collaborateurs des sections opérationnelles de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, permirent de cerner plus concrètement les principales difficultés auxquelles chacun de ces pays doit faire face. Les monographies nationales peuvent être considérées comme d'utiles documents de référence pour les réunions que chaque PMA voudra organiser pendant la décennie avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux et pour la coordination des assistances.

... dont la plupart figurent sur la liste des pays les moins avancés. Cela a été reconnu lors du dernier examen de l'aide de la Suisse par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE

- 4 -

4. Ordre du jour de la Conférence

L'ordre du jour de la Conférence a été établi par le Comité préparatoire. Le point principal en est l'élaboration et l'adoption du nouveau programme substantiel d'action. Les grands thèmes abordés seront :

- les objectifs, priorités et politiques au niveau national;
- les mesures d'appui au niveau international;
- les dispositions à prendre en vue de l'exécution et du suivi du programme.

5.

Importance de la Conférence pour notre coopération au développement

La Suisse attache une grande importance au succès de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, ces derniers comptant parmi les pays qui, aux termes de la Loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales du 19 mars 1976, doivent bénéficier en priorité de l'effort de la Suisse en faveur du développement.

Au cours de ces dernières années, la Suisse a progressivement orienté son aide publique au développement vers les pays les moins avancés et les populations les plus défavorisées. Poursuivant une politique de concentration, elle a fourni la majeure partie de son assistance à un certain nombre de pays prioritaires, dont la plupart figurent sur la liste des pays les moins avancés. Cela a été reconnu lors du dernier examen de l'aide de la Suisse par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE

- 5 -

qui s'est exprimé en ces termes : "L'aide est accordée à des conditions très libérales. La plus grande partie se dirige vers des pays à faible revenu. La part de l'aide publique au développement attribuée aux pays les moins avancés est très supérieure à la moyenne du CAD. L'aide continue à s'orienter principalement vers les groupes de population les plus défavorisés et à se concentrer largement sur le développement rural".

6.

Nouveau programme substantiel d'action - position de la Suisse

Lors de la dernière session du Comité préparatoire, le groupe des pays en développement (Groupe des 77) a élaboré un projet de nouveau programme substantiel d'action en faveur des PMA. Ce projet couvre pratiquement tout le spectre des mesures susceptibles de promouvoir le développement.

A ce stade, il est difficile de prévoir avec certitude quels thèmes seront au centre des débats et à quels nouveaux engagements la communauté internationale sera appelée à souscrire. Cependant, les travaux préparatoires ont fait apparaître un certain nombre de points essentiels sur lesquels la position suisse peut se résumer comme suit :

a) Politique de développement des PMA

La politique de développement qu'on peut distinguer en filigrane dans le projet du Groupe des 77 ne pose pas de problème majeur à la Suisse. En effet, plusieurs des objectifs figurant dans le programme correspondent aux priorités de la Suisse en matière de développement, en particulier, la promotion de la production agricole, la réforme agraire, la satisfaction des besoins essentiels en

- 6 -

c) matière de santé et d'éducation. La Suisse, en accord avec les autres pays de l'OCDE, plaidera pour que ces objectifs soient ordonnés selon des priorités claires.

b) Financement

La question du volume de l'aide sera certainement le thème le plus controversé de la Conférence. En effet, le projet du Groupe des 77 contient bon nombre d'objectifs quantitatifs impliquant un accroissement important de l'assistance aux PMA. Ainsi, il est proposé un quadruplement du volume de l'aide publique en termes réels d'ici à 1990 (par rapport à 1979). De plus, il est demandé aux pays donateurs de consacrer à l'aide publique versée aux PMA 0,15% de leur produit national brut de 1981 à 1985 et 0,20% pendant la deuxième moitié de la décennie.

Tout en reconnaissant qu'un effort accru devrait être consenti en faveur des PMA, la Suisse considère qu'une augmentation massive du volume de l'aide ne résoudrait pas nécessairement les problèmes que ceux-ci affrontent, compte tenu du rôle moteur qui incombe aux PMA eux-mêmes dans leur développement et de la capacité limitée de leurs administrations à absorber efficacement l'aide extérieure. En tout état de cause, il n'est pas certain que la fixation d'objectifs quantitatifs soit le meilleur moyen d'atteindre les résultats escomptés par les PMA.

Sur ce chapitre, la Suisse ne pourra s'engager que dans le cadre de son plan financier. Dans ces conditions, elle mettra l'accent sur les mesures susceptibles d'accroître l'efficacité et la qualité de l'aide.

c) Modalités de l'aide

La pratique habituelle de la Suisse répond déjà à la plupart des revendications du Groupe des 77 en ce qui concerne les modalités de l'aide. Ainsi la Suisse peut accepter que l'aide aux pays les plus pauvres soit en règle générale accordée sous forme de dons et qu'elle soit déliée. Elle est en outre disposée à accepter le principe d'un financement plus important des dépenses en monnaie locale et des frais de fonctionnement de ses projets. Enfin, dans le choix des projets, elle ne tient pas seulement compte du rendement immédiat mais aussi des bénéfices non quantifiables sur l'éducation, la santé, et le bien-être général de la population.

d) Mesures de politique commerciale

Le projet de programme d'action du Groupe des 77 demande notamment la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires pour tous les produits en provenance des PMA, des arrangements de vente à long terme et un système de compensation pour la baisse des recettes d'exportation, en particulier, de produits de base.

S'agissant des barrières tarifaires, le schéma de préférences suisse est très libéral. En effet, il prévoit, à quelques exceptions près, la franchise douanière pour les produits des chapitres 25 à 99 du tarif douanier. Pour un certain nombre de produits des chapitres 1 à 24, la Suisse accorde également des préférences tarifaires. L'OFAEE entreprend actuellement des consultations avec les milieux intéressés afin de déterminer si et, le cas échéant, dans quelle mesure, les PMA pourraient bénéficier de préférences additionnelles.

- 8 -

En ce qui concerne les barrières non tarifaires, la Suisse participe aux efforts entrepris par le GATT dans ce domaine. Elle est prête à examiner de cas en cas d'éventuelles requêtes concrètes de la part des PMA visant à éliminer certaines barrières non tarifaires.

Quant à un système de compensation pour la baisse des recettes d'exportation des PMA qui s'ajouterait aux systèmes existants (facilité compensatoire du FMI et système STABEX de la CEE), la Suisse ne sera pas en mesure de se prononcer sur le principe même de l'introduction d'un tel système. Elle pourra tout au plus se déclarer prête à examiner le problème au niveau national aussi bien qu'international.

D'une manière générale, la Suisse ne pourra pas se départir des principes découlant du respect de son système traditionnel d'économie de marché et de la nécessité de maintenir un niveau minimum d'auto-provisionnement agricole.

e) Suivi de la Conférence

De l'avis de la Suisse, la mise en place d'une procédure efficace de concertation entre pays donateurs et PMA et de coordination des efforts des aides externes pourrait constituer un des acquis les plus positifs de la Conférence.

Le projet du Groupe des 77 prévoit que l'examen de l'exécution et du suivi du programme d'action se déroulera à deux niveaux : au niveau national dans le cadre des groupes consultatifs ad hoc, et au niveau international, sous l'égide de la CNUCED. Tout en reconnaissant la justification d'un examen périodique à l'échelon mondial, la Suisse soulignera l'importance de la concertation à l'échelon national, dans le cadre de procédures pragmatiques

- 9 -

qui respectent la volonté du PMA concerné et les arrangements institutionnels existants en utilisant au mieux les compétences techniques des organismes multilatéraux d'assistance (PNUD, FAO, Banque mondiale, etc...).

7.

Participation de la Suisse à la Conférence

La Suisse a participé activement aux travaux du Comité préparatoire de la Conférence et a pris en charge les frais d'un expert chargé de préparer la monographie de la Guinée Bissau.

La délégation suisse à la Conférence sera conduite par le Directeur de la coopération au développement et de l'aide humanitaire qui, toutefois, ne participera à la Conférence qu'à partir du 7 septembre, date à laquelle il prononcera la déclaration générale de la Suisse.

La délégation sera en outre composée de deux représentants de la DDA/DFAE et d'un représentant de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures. Le Chef de la délégation devrait être autorisé à faire appel, en cas de besoin, aux services de M. L. Guye de la DDA et de MM. O. Knapp et R. Kunz de la Délégation suisse près l'Organisation de coopération et de développement économiques à Paris.

Cette composition s'impose étant donné que la discussion sur les différents points de l'ordre du jour se déroulera, d'une part, en séance plénière et, d'autre part, au sein de deux grandes commissions. Ces trois organes siégeront parallèlement et il est prévu, compte tenu de la diversité des questions, de scinder, surtout à partir de la deuxième semaine, les deux commissions en plusieurs groupes de travail.

Les frais du Comité préparatoire et de la Conférence seront à la charge du budget ordinaire des Nations Unies. La Suisse, en tant que non-membre de l'ONU devra y participer sur la ba-

- 10 -

se de sa quote-part de 1,05%. Le coût total budgété étant de \$ 972.800,-, la part afférente à la Suisse s'élèvera à \$ 2.613,- imputables sur la position budgétaire 201.493.08 du DFAE.

8.

Consultations

Ont été consultés :

- Office fédéral des affaires économiques extérieures
- Administration fédérale des finances
- Secrétariat général du DFAE
- Service économique et financier
- Division politique II
- Division politique III
- Secrétariat de la FAO, OFA/DFEP

qui ont donné leur accord.

9.

Proposition

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de

1. La Suisse participe à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui aura lieu à Paris du 1er au 14 septembre 1981.
2. Les considérations contenues dans cette proposition font office d'instructions à la délégation.
3. La délégation suisse est constituée de la manière suivante :
 - M. Marcel Heimo, Ambassadeur, Directeur de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DFAE), Chef

- 11 -

de la délégation (du 7 au 14 septembre);

- M. Jean-François Giovannini, Vice-directeur à la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DFAE), suppléant du Chef de la délégation;
 - M. Jean-Pierre Maetzler, Service du développement, OFAEE/DFEP;
 - Mme Jeanne Barras, Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire.
4. Le Chef de la délégation est autorisé, en cas de besoin, à faire appel aux services de M. L. Guye de la DDA/DFAE et de MM. O. Knapp et R. Kunz de la Délégation suisse près l'Organisation de coopération et de développement économiques à Paris.
 5. Les membres de la délégation venant de la Suisse reçoivent une indemnité journalière de Fr. 130,-.
Un supplément de Fr. 15,- par jour peut être accordé au Chef de la délégation ou, en son absence, à son suppléant pour des dépenses établies en rapport avec sa fonction.
 6. La part des frais du Comité préparatoire et de la Conférence elle-même afférente à la Suisse sera à la charge de la position 201.493.08 du budget du DFAE.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES

Pierre Aubert

Annexe

LISTE ONU DES PMA*, AVEC DATES DES REUNIONS CONSACREES A L'EXAMEN PAR PAYS

- 12 -

| | <u>Pays</u> | <u>Dates et lieux des réunions</u> |
|---|---------------------------|---|
| <u>Pour co-rapport :</u> | | |
| | | - au Département fédéral de l'économie publique, Office |
| I. PMA PACIFIQUE | Bangladesh | 3 mars - 10 avril, Vienne |
| | Laos | |
| | Maldives | |
| | Yémen R.D.P. | |
| | Samoa-Occidentale | |
| <u>Extrait du procès-verbal :</u> | | |
| | | - au DFAE, 10 exemplaires pour exécution; |
| | | - au DFEP (OFAEE), 5 exemplaires pour information; |
| II. PMA D'AFRIQUE | Comores | 4 - 15 mai, Addis Abeba |
| | Ouganda | * moins Somalie |
| | Rwanda | |
| | Somalie * | |
| | Soudan | |
| | Tanzanie | |
| III. PMA D'AFRIQUE OCCIDENTALE ET ORIENTALE | Bénin | 25 mai - 6 juin |
| | Cap-Vert | La Haye |
| | République centrafricaine | * moins Guinée-Bissau, plus Somalie |
| | Gambie | |
| | Guinée | |
| | Guinée-Bissau * | |
| | Haute-Volta | |
| | Mali | |
| | Niger | |
| | Tchad | |
| IV. PMA D'AFRIQUE AUSTRALE | Botswana | |
| | Lesotho | 22 - 26 juin, Genève |
| | Malawi | |
| V. PMA D'AMERIQUE LATINE | Haïti | * plus Guinée-Bissau |

* Les critères convenus à l'ONU servant à établir la liste des PMA sont les suivants : produit intérieur brut par habitant, part des industries manufacturières dans le PIB et taux d'alphabétisation.

AnnexeLISTE ONU DES PMA*, AVEC DATES DES REUNIONS CONSACREES A L'EXAMEN PAR PAYS

| | <u>Pays</u> | <u>Dates et lieux des réunions</u> |
|---|--|---|
| I. PMA D'ASIE ET DU PACIFIQUE | Afghanistan Bangladesh Bhoutan Laos Maldives Népal Yémen R.D.P. Yémen R.A. Samoa-Occidentale | 30 mars - 10 avril, Vienne |
| II. PMA D'AFRIQUE ORIENTALE | Burundi Comores Ethiopie Ouganda Rwanda Somalie * Soudan Tanzanie | 4 - 15 mai, Addis Abeba * moins Somalie |
| III. PMA D'AFRIQUE OCCIDENTALE ET ORIENTALE | Bénin Cap-Vert République centrafricaine Gambie Guinée Guinée-Bissau * Haute-Volta Mali Niger Tchad | 25 mai - 6 juin La Haye * moins Guinée-Bissau, plus Somalie |
| IV. PMA D'AFRIQUE AUSTRALE | Botswana Lesotho Malawi | 22 - 26 juin, Genève |
| V. PMA D'AMERIQUE LATINE | Haïti | * plus Guinée-Bissau |

* Les critères convenus à l'ONU servant à établir la liste des PMA sont les suivants : produit intérieur brut par habitant, part des industries manufacturières dans le PIB et taux d'alphabétisation.